

Note préliminaire : Il importe de spécifier que, pour la FAE, ces propositions sont temporaires, spécifiques et applicables seulement pour la durée de la pandémie.

SCÉNARIO B – ÉDUCATION DES ADULTES

SERVICES ÉDUCATIFS OFFERTS À 100 % DES ÉLÈVES INSCRITS

- ENSEIGNEMENT À DISTANCE À PRIVILÉGIER (pour les élèves inscrits en présentiel, tel que cela s'est appliqué au printemps 2020)
- POSSIBILITÉ DE MODÈLES HYBRIDES (PRÉSENTIEL/DISTANCE À % VARIABLE) POUR CERTAINES POPULATIONS D'ÉLÈVES
- RATIOS RÉDUITS (max. 15 élèves par salle de classe) POUR LE PRÉSENTIEL, SELON LES RÈGLES DE DISTANCIATION EXIGÉES PAR LA SANTÉ PUBLIQUE EN FONCTION DU NIVEAU DE CONTRÔLE DE LA PANDÉMIE
- OUVERTURE ET DISPONIBILITÉ DES SALLES D'EXAMEN
- OUVERTURE, SELON LES RÈGLES DE LA DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DES LABORATOIRES ET ATELIERS DE SCIENCES POUR CERTAINS APPRENTISSAGES ET EXAMENS

Informations complémentaires

- Formation à distance (FAD) et formation à distance assistée (FADA), telles qu'elles ont toujours existé, se poursuivent;
- Modalités des modèles hybrides à convenir avec les enseignantes et enseignants au sein du comité de participation de chacun des centres;
- Poursuite des stages en *Intégration sociale* et en *Intégration socioprofessionnelle*, au même titre que ceux en formation professionnelle, selon l'ouverture des entreprises ou des organismes et les règles de la santé publique et de la CNESST en vigueur pour les entreprises;

Conditions de mise en œuvre et enjeux

- Ajout d'enveloppes budgétaires dédiées spécifiquement à la COVID, notamment pour la rétribution des enseignantes et enseignants qui travaillent à taux horaire afin qu'ils puissent se former, s'approprier les outils et le matériel pédagogique utilisé dans le cadre de la formation à distance, participer aux rencontres avec leurs pairs, planifier, élaborer du matériel pédagogique et d'évaluation, etc. (proportion élevée de taux horaire à l'EDA);

- Existence d'un code « COVID » indiquant un statut hybride pour la déclaration des effectifs dans le système afin de régler les questions du statut de l'élève et du financement. Des décisions quant au financement doivent aussi être prises;
- Respect de l'ensemble des services d'enseignement prévus au *Régime pédagogique de la formation générale des adultes*;
- Dans le cadre de l'enseignement à distance, présence de :
 - Mesures particulières liées à la présence des élèves en enseignement à distance relativement à leurs prestations d'Emploi-Québec ou à leurs allocations (PAFILI) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et Intégration (MIFI);
 - Mesures supplémentaires de soutien pédagogique (par des enseignantes et enseignants qui ne sont pas en classe) et technique étant donné la présence importante d'élèves à besoins particuliers (souvent peu autonomes) dans ce secteur;
 - Balises pour encadrer le nombre maximal d'élèves par enseignant afin d'éviter l'augmentation de la taille des groupes « virtuels » et d'assurer une qualité des services éducatifs fournis;
 - Matériel informatique, technologique et numérique (celui utilisé pour l'enseignement à distance) accessible pour tout le personnel enseignant et tous les élèves qui en auront besoin (présence accrue d'élèves provenant de milieux défavorisés);
 - Engagement des élèves, lorsqu'ils sont dans un modèle hybride, de poursuivre leurs apprentissages à la maison et à utiliser les périodes de suivi à distance prévues à cet effet;
- Dans le cadre de l'enseignement en présentiel :
 - **Accroissement des mesures sanitaires et de protection pour tous les adultes (personnel et élèves)** dont l'accès à de l'équipement de protection individuelle complet (visière, masque, gants, blouse) pour les enseignantes et enseignants lorsque le respect de la distanciation sociale est impossible (enseignement individualisé en présentiel, travail avec des élèves ayant des difficultés d'adaptation sur le plan psychique, intellectuel, social ou physique en *Intégration sociale, etc.*);
 - Petits groupes d'élèves dans chaque local, en fonction des règles de l'INSPQ en vigueur (ratio conventionné inexistant). Possibilité d'une hausse du nombre d'individus sur les listes d'attente des centres et enjeu de disponibilité des locaux;
- Peu de présence en classe et/ou peu de suivi serré engendre une baisse de motivation et d'intérêt et par conséquent, un risque d'abandon des études;
- Tenir compte de la présence d'élèves inscrits à temps partiel et à temps plein ainsi que des cours de jour et de soir.

SCÉNARIO C – ÉDUCATION DES ADULTES (Scénario en cas de vagues subséquentes de COVID)

SERVICES ÉDUCATIFS OFFERTS À 100% DES ÉLÈVES INSCRITS (dans les sigles où l'enseignement à distance est possible)

- FERMETURE DES CENTRES
- ENSEIGNEMENT À DISTANCE (pour les élèves inscrits en présentiel, tel que cela s'est appliqué au printemps 2020)

- POSSIBILITÉ, POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT, D'EFFECTUER À DISTANCE LES ÉVALUATIONS DE SANCTION (ÉPREUVES LOCALES ET MINISTÉRIELLES)

Conditions de mise en œuvre et enjeux

- Poursuite des conditions de mise en œuvre prévues au scénario B;
- Implantation de processus en ligne qui protègent la confidentialité et l'intégralité des outils d'évaluation (locaux et ministériels);
- Enjeu au niveau des examens et apprentissages devant se faire dans les ateliers et laboratoires en sciences, des sigles où il est plus difficile de faire de l'enseignement à distance et de ceux comprenant des stages;
- Financement.

SCÉNARIO B – FORMATION PROFESSIONNELLE (FP)

SERVICES ÉDUCATIFS OFFERTS À 100% DES ÉLÈVES INSCRITS

- ENSEIGNEMENT À DISTANCE À PRIVILÉGIER POUR LE CONTENU THÉORIQUE ET CERTAINS APPRENTISSAGES PRATIQUES
- OUVERTURE DES CENTRES, SELON LES RÈGLES DE LA SANTÉ PUBLIQUE, POUR LES APPRENTISSAGES PRATIQUES ET LES EXAMENS
- RATIOS RÉDUITS (max. 15 élèves par salle de classe) SELON LES RÈGLES DE DISTANCIATION EXIGÉES PAR LA SANTÉ PUBLIQUE

Conditions de mise en œuvre et enjeux

- Dans un contexte où :
 - La distanciation sociale peut difficilement être respectée pour l'enseignement de certaines compétences de plusieurs programmes d'études (*Esthétique, Santé, Coiffure, Transport par camion, etc.*);
 - Le « petit matériel » (vis, boulons, seringues, etc.), la machinerie et les équipements sont fréquemment manipulés et partagés par plusieurs personnes (personnel enseignant et élèves);
 - Les adultes sont des vecteurs de transmission du coronavirus plus importants;
- Importance de renforcer les mesures sanitaires afin d'assurer la santé et la sécurité du personnel enseignant, notamment en :
- Considérant toutes les mesures de sécurité sanitaires (plexiglass, visières, etc.) et en assurant **une protection pour tous (personnel enseignant et élèves)**
 - Fournissant de l'équipement de protection individuelle complet (visière, masque, gants, blouse) pour le personnel enseignant lorsque le respect de la distanciation sociale est impossible ;

- Facilitant l'enseignement à distance pour le personnel enseignant ayant des facteurs de risque ne faisant pas partie des règles d'exemption ;
- Désinfectant les équipements, le matériel et la machinerie après chacune des utilisations afin d'éviter la contamination;
- Financement dédié supplémentaire pour la période de la pandémie, notamment pour:
 - Les ressources matérielles
 - L'élargissement de la mesure visant à soutenir le démarrage de petites cohortes (mesure 15 550);
 - L'accès au matériel informatique, technologique et numérique (personnel enseignant et tous les élèves qui en auront besoin);
 - La rétribution des enseignantes et enseignants qui travaillent à taux horaire afin qu'ils puissent se former, s'approprier les outils et le matériel pédagogique utilisé dans le cadre de la formation à distance, participer aux rencontres avec leurs pairs, planifier, élaborer du matériel pédagogique et d'évaluation, etc.
- Puisque la FP est intimement liée au marché du travail, il est important de considérer les particularités suivantes:
 - FP répond à des besoins de formation de main-d'œuvre importants;
 - Risque élevé de pénurie de personnel enseignant qualifié et spécialisé;
 - Enjeu de qualité de certains programmes écourtés en contexte de pandémie (ex. : santé).
 - Veiller à ne pas réduire le nombre d'heures prévu aux programmes d'études qui est prescrit.

SCÉNARIO C – FORMATION PROFESSIONNELLE (FP) (Scénario en cas de vagues subséquentes de COVID)

- ENSEIGNEMENT À DISTANCE DES CONTENUS THÉORIQUES ET DE CERTAINS APPRENTISSAGES PRATIQUES
- OUVERTURE DES CENTRES, SELON LES RÈGLES DE LA SANTÉ PUBLIQUE, POUR LES APPRENTISSAGES OBLIGATOIRES ET ÉVALUATIONS PRATIQUES SEULEMENT
- POSSIBILITÉ POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT D'EFFECTUER À DISTANCE LES ÉVALUATIONS DE SANCTION (LOCALES ET MINISTÉRIELLES) PORTANT SUR LA THÉORIE OU SUR CERTAINS ASPECTS PRATIQUES;
- RATIOS RÉDUITS EN PRÉSENTIEL SELON LES RÈGLES DE LA SANTÉ PUBLIQUE EN VIGUEUR

Conditions de mise en œuvre et enjeux

- Poursuite des conditions de mise en œuvre prévues au scénario B;
- Implantation de processus en ligne permettant la protection de la confidentialité et l'intégralité des outils d'évaluation (locaux et ministériels);
- Instauration de mesures supplémentaires pour :
 - Évaluer le risque de contamination des personnes (tests de dépistage, mesure de la température corporelle, etc.);
 - Limiter le nombre d'élèves par groupe lors du présentiel;
 - Élargir les règles d'exemption applicables au retour au travail pour le personnel enseignant.